

Association « Ste Marthe-La Madeleine » 	PROTOCOLE Visite en chambre ou dans le parc par les autres résidents, les familles ou amis et les professionnels extérieurs	Référence : PTO 641/V1 Date : 17/03/2020 MF Mise à jour : 20/05/2021 Page : 1
Entités concernées : (1) EHPAD LA MADELEINE MAISON D'ACCUEIL STE MARTHE BERGERAC	Gestion :	

A PARTIR DU 19/05/2021

Les visites sont possibles pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas à risque dans le respect des gestes barrières et sur rendez vous

Les visites ne sont pas autorisées pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif.

La détection de 3 cas parmi les résidents ou les professionnels de l'EHPAD remet en cause immédiatement les mesures d'assouplissement pour tout l'EHPAD ou pour un secteur et ceci jusqu'au contrôle du cluster.

1) TITRE

Visite en chambre ou dans le parc par les autres résidents, les familles ou amis et les professionnels extérieurs

2) OBJECTIFS

- Eviter le syndrome de glissement
- Maintenir l'autonomie
- Maintenir le lien social

3) PERSONNES CONCERNÉES :

Ensemble des professionnels

Résidents en hébergements temporaires et définitifs

Proches majeurs des résidents et mineurs s'ils sont en capacité de porter un masque.

4) MISE EN ŒUVRE

Les visites sont organisées tous les jours entre 13h30 et 17h30 pour une durée de 1 h et 2 personnes à la fois maximum et sur rendez-vous.

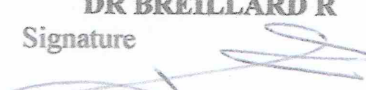
Le visiteur est encouragé à réaliser un test PCR 72h avant la visite, ou un test antigénique dans la journée de la visite. Si le visiteur peut attester qu'il est vacciné (Attestation AMELI) la présentation d'un test négatif n'est pas nécessaire.

Le visiteur réalise une friction au SHA à son arrivée, il porte un masque et prend sa température à la caméra thermique, Si la température est au-dessus de 38 degrés, l'accès est refusé. Il est enregistré sur le registre des visiteurs.

Une « attestation visite sur rendez-vous avec un proche » est renseignée par chaque visiteur si la dernière visite date de plus de 7 jours.

Un badge est remis à chaque visiteur qui doit le porter pendant toute la durée de la visite.

Le nombre de visiteurs maximum par service est fixé à 6 personnes.

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR QUALITE
Date : 20/05/21	Date : 20/05/21	Date :
Cadre de santé M. FAUCHER Signature 	Médecin coordonnateur DR BREILLARD R Signature 	Directeur Qualité M. CONNANGUE Signature 